

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

*Batteries de campagne.*

Les rapports ci-joints des lieutenants-colonels Montizambert et Cotton démontrent qu'en général les batteries de campagne continuent à se maintenir sur un très bon pied. La batterie de campagne de Winnipeg a été inspectée dans des circonstances très défavorables, son seul officier présent ayant été, la veille, temporairement rendu invalide par un accident. Néanmoins il y a d'excellente étoffe en elle, et avec une liste complète d'officiers et quelques sergents-instructeurs compétents, elle devrait pouvoir, l'année prochaine, se mettre sur un très bon pied.

Un examen des rapports de tir à la cible ci-joints fera voir que le tir des différentes batteries de campagne a extrêmement bien réussi. Il est encourageant de voir que, sous les auspices des associations d'artillerie du Dominion et d'Ontario, la concurrence pour les prix offerts est des plus vives, et produit les résultats les plus précieux.

*Batteries de place.*

A l'exception des batteries de Cobourg et de Collingwood, qui sont encore obligées de se servir de canons lisses de 18, toutes les autres ont tiré, cette année, avec des pièces rayées. Quant à la brigade de l'Île du Prince-Édouard, les batteries ont été obligées d'envoyer à grands frais leurs détachements à Halifax. J'espère très fermement qu'à l'avenir il sera obvié à cet inconvénient par l'acquisition de deux canons rayés, de 40, se chargeant par la culasse.

Je recommanderais fortement qu'à l'avenir la parade de rendez-vous eût lieu en même temps que la parade d'inspection, vu que, pour certains corps, il semble impossible que tout le monde se rende autrement. Beaucoup de membres des corps d'artillerie sont continuellement employés comme artisans, ouvriers, etc., ils ont par conséquent beaucoup de difficulté à obtenir congé pour assister à la revue, et comme il leur faut nécessairement avoir un congé d'une journée pour le tir du canon, il semblerait que, comme pour certains corps urbains, l'inspection annuelle pourrait bien avoir lieu le soir, et la modification nécessaire à cet effet être faite aux règlements concernant les exercices annuels. On a remarqué que dans le cas de certaines brigades d'artillerie dont les exercices annuels se font par batteries et prennent plusieurs mois, le nombre d'hommes présents les soirs d'exercice varie beaucoup, tant pour les officiers que les soldats, et comme il en faut absolument un certain nombre pour les manœuvres de compagnie et le service des bouches à feu, je suggère que ces exercices ne soient admis à compter pour la solde que si un tiers au moins de l'effectif autorisé y prend part.

Pendant les deux dernières années, l'inspection des corps d'artillerie de place dans les provinces maritimes ont été ordonnées de telle manière que l'officier inspecteur a pu faire son service dans une tournée ininterrompue, ce qui a économisé du temps et de l'argent. Je recommande qu'un système semblable soit autorisé pour tous autres corps d'artillerie qui ne font pas leurs exercices annuels en camp d'instruction.

Les observations de l'inspecteur d'artillerie adjoint pour Ontario, relativement au tir supérieur fait par les batteries qui avaient reçu une soigneuse instruction préliminaire, méritent d'être pesées comme venant à l'appui de celles que je faisais moi-même dans le rapport pour 1885, relativement à l'absolue nécessité d'exercices volontaires, si l'on voulait obtenir quelque chose approchant de la capacité et suffisance désirable chez de pareils corps.

D. T. IRWIN, lieutenant-colonel,  
Inspecteur d'artillerie.